



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 148

•

NUMÉRO 74

LE PATRIMOINE

Le Fonds du Canada pour les périodiques

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 2 mai 2012

LE SÉNAT

Le mercredi 2 mai 2012

LE PATRIMOINE

LE FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, pour faire suite à la question posée par ma collègue, je sais que j'ai posé cette question la semaine dernière. La ministre m'avait alors indiqué qu'elle allait fournir une réponse. J'aimerais revenir sur le sujet afin que madame le leader demande au ministre du Patrimoine canadien d'appuyer cette demande, car c'est un problème auquel font face plusieurs journaux francophones en milieu minoritaire.

Madame le leader pourrait-elle demander au ministre de reconnaître que la formule de financement qui est utilisée actuellement dans le volet de l'aide à l'éditeur désavantage considérablement les journaux francophones en situation minoritaire en ne tenant pas compte de leurs besoins particuliers?

Le programme actuel a remplacé un ancien programme, le Programme d'aide aux publications.

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Je remercie le sénateur de sa question, que je vais transmettre au ministre du Patrimoine canadien, James Moore. Je crois, et je pense qu'il est juste de le dire, que M. Moore est un ministre dévoué qui a travaillé très fort à la mise en œuvre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. Ce programme a été couronné de succès et a fait l'objet de commentaires très élogieux de la part des groupes linguistiques minoritaires, pas seulement des groupes francophones des autres provinces que le Québec, mais également des groupes anglophones du Québec.

En ce qui a trait à la question précise du sénateur, je serai très heureuse d'obtenir une réponse écrite du ministre du Patrimoine canadien.
